

## Procès-Verbal

Séance ordinaire du 28 mars 2025

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi vingt-huit mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène GOUEDARD.

**Etaient présents :** Mesdames Gwenaëlle DESCHAMPS et Françoise DUPUIS, Messieurs Julien BERTRAND, Michel BERTHIER, Pierre-François DECROIX, Sébastien DORA, Didier ROUXEL, Roland VANHOVE.

**Absents représentés :**

M. Vincent POINTEAU par Mme GOUEDARD Marie-Hélène

M. Yannick VILLAIN par M. Sébastien DORA

**Absents :** Mme Laure FARO, Mrs Stéphane PAUVERT et M. M. Yann WINDENBERGER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Didier ROUXEL

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le dernier compte rendu de conseil du 7 février 2025.

### Délibérations

#### ↳ Approbation du compte financier unique (CFU) – Budget du service des eaux - année 2024

M. Michel BERTHIER, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances donne lecture du Compte Financier Unique 2024 du service des eaux, qui se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice (mandats et titres) – Section d'exploitation	57 843.65 €	71 906.70 €	14 063.05 €
Réalizations de l'exercice (mandats et titres) – Section d'investissement	9 446.20 €	15 614.01 €	6 167.81 €
Reports de l'exercice N-1 Section d'exploitation (002)		58 585.25 €	
Reports de l'exercice N-1 Section d'investissement (001)		51 472.46 €	
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total (réalisations + reports)	67 289.85 €	197 578.42 €	130 288.57 €

Restes à réaliser à reporter en N +1 : Néant

CFU approuvé à l'unanimité

**Affectation de résultat :** Considérant les excédents des deux sections, il est proposé de reporter au budget primitif 2025 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2024 soit + 72 648.30 € au compte 002 ainsi que l'excédent d'investissement 2024, soit + 57 640.27 € au compte 001.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal – réunion de conseil du 28 mars 2025

↳ **Approbation du compte financier unique (CFU) – Budget du service assainissement - année 2024**

M. Michel BERTHIER, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances donne lecture du Compte Financier Unique 2024 du service assainissement, qui se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice (mandats et titres) – Section d'exploitation	99 235.50 €	63 663.00 €	- 35 572.50 €
Réalisations de l'exercice (mandats et titres) – Section d'investissement	19 065.96 €	35 725.88 €	16 659.92 €
Reports de l'exercice N-1 Section d'exploitation (002)	0.00	71 509.63 €	
Reports de l'exercice N-1 Section d'investissement (001)	0.00	85 909.68 €	
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>118 301.46 €</b>	<b>256 808.19 €</b>	<b>138 506.73 €</b>

Restes à réaliser à reporter en N +1 : Néant

CFU approuvé à l'unanimité

**Affectation de résultat :** Considérant les excédents des deux sections, il sera proposé de reporter au budget primitif 2025 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2024 soit + 35 937.13 € au compte 002 ainsi que l'excédent d'investissement 2024, soit + 102 569.60 € au compte 001.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Approbation du compte financier unique (CFU) – Budget Général M57 – année 2024**

M. Michel BERTHIER, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances donne lecture du Le Compte Financier Unique 2024 de la commune, qui se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice (mandats et titres) – Section de fonctionnement	616 193.52€	761 177.92 €	144 984.40 €
Réalisations de l'exercice (mandats et titres) – Section d'investissement	109 239.75 €	29 357.64 €	-79 882.11 €
Reports de l'exercice N-1 Section de fonctionnement (002)	0.00 €	512 037.91 €	
Reports de l'exercice N-1 Section d'investissement (001)	0.00 €	108 200.08 €	

Procès-verbal – réunion de conseil du 28 mars 2025

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total (réalisations + reports) en section de fonctionnement	616 193.52 €	1 273 215.83 €	657 022.31 €
Total (réalisations + reports) en section d'investissement	109 239.75 €	137 557.72 €	28 317.97 €

*Solde des Restes à réaliser d'investissement à reporter en N +1 : - 19 000 €  
CFU approuvé à l'unanimité*

**Affectation de résultat :** Considérant les excédents des deux sections, il sera proposé de reporter au budget primitif 2025 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2024 soit + 657 022.31 € au compte 002 ainsi l'excédent d'investissement 2024, soit 28 317.97€ - 19 000 € d'RAR = 9 317.97 € au compte 001.  
*Adoptée à l'unanimité*

#### ↳ **Vote du budget eau 2025**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20 février 2025, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 143 392 €

Dépenses et recettes d'investissement : 73 255 €

Soit un total global de **216 647 €**

*Adoptée à l'unanimité*

#### ↳ **Vote du budget assainissement 2025**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20 février 2025, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 109 865 €

Dépenses et recettes d'investissement : 138 275 €

Soit un total global de **248 140 €**

*Adoptée à l'unanimité*

#### ↳ **Tarifs – Facturation assainissement**

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, il est décidé d'augmenter les tarifs de l'assainissement, soit :

↳ 39.00 € HT l'abonnement annuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

↳ 1.15 € HT le m3 consommé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Ces augmentations ne seront visibles que sur le budget 2026.

*Adoptée par 10 voix pour et 1 voix contre (Mme GOUEDARD)*

#### ↳ **Vote des taux d'imposition – année 2025**

Mme le Maire rappelle les taux appliqués en 2024 :

- Taxe foncière bâtie : 37.09 %
- Taxe foncière non bâtie : 54.00 %
- Taxe d'habitation : 10.02 %

*Procès-verbal – réunion de conseil du 28 mars 2025*

Il est proposé, de maintenir les taux d'imposition de 2024 en 2025 :

- Taxe foncière bâtie : 37.09 %
- Taxe foncière non bâtie : 54.00 %
- Taxe d'habitation : 10.02 %

Le total des produits attendus pour 2025 est estimé à **298 271 €**.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **🔗 Vote du budget de la commune 2025**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20 février 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 381 449 €

Dépenses et recettes d'investissement : 296 469 €

Soit un total global de **1 677 918 €**

+ confirmation de l'autorisation de procéder à des virements de crédits chapitre par chapitre hors dépenses de personnel, dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections comme l'année précédente.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **🔗 Provisions 2025 – Commune budget général M57**

Concernant l'année 2025, le calcul du stock de provisions à constituer est de 2 926.36 €. Le montant des provisions déjà constituées sur les exercices antérieurs est de 1 547.94 €. Il convient donc de constituer le complément de provision nécessaire à hauteur de 1 378.42 €.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **🔗 Provisions 2025 – Service des eaux - budget M49**

Concernant l'année 2025, le calcul du stock de provisions à constituer est de 3 106.48 €. Le montant des provisions déjà constituées sur les exercices antérieurs est de 9 903.36 €. Il convient donc reprendre une partie des provisions déjà constituées à hauteur de 6 796.88 € (reprise de provisions, article 7817).

*Adoptée à l'unanimité*

#### **🔗 Provisions 2025 – Service assainissement M49**

Concernant l'année 2025, le calcul du stock de provisions à constituer est de 1 432.45 €. Le montant des provisions déjà constituées sur les exercices antérieurs est de 647.93 €. Il convient donc de constituer le complément de provision nécessaire à hauteur de 784.52 €.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **🔗 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – budget eau**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif, il est proposé de statuer sur l'admission en non-valeur de plusieurs titres de recettes concernant le budget eau. Le montant s'élève à 322.86 € (titres irrécouvrables de 2022).

*Adoptée à l'unanimité*

*Procès-verbal – réunion de conseil du 28 mars 2025*

### ↳ Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – budget assainissement

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif, il est proposé de statuer sur l'admission en non-valeur de plusieurs titres de recettes concernant le budget assainissement. Le montant s'élève à 227.22 € (titres irrécouvrables de 2021 et 2022).

*Adoptée à l'unanimité*

### ↳ Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – budget général

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif, il est proposé de statuer sur l'admission en non-valeur de plusieurs titres de recettes concernant le budget général. Le montant s'élève à 648.10 € (titres irrécouvrables de 2021 et 2022).

*Adoptée à l'unanimité*

### ↳ Subvention à l'Association « Fleurs de Village »

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur une subvention à Fleurs de Village pour l'achat de végétaux que les membres de l'association ont bénévolement planté vers le City stade. Mme le Maire souhaite que la commune participe à hauteur de 722 € (50 % de la facture à 1 443.34 €).

*Adoptée à l'unanimité*

### ↳ Travaux pour la requalification et la des-imperméabilisation de la cour de l'école – Attribution du marché et demandes de subventions.

Madame Le Maire, rappelle et pour faire suite à la délibération en date du 5 juillet 2024, que la commune de La Celle Saint-Cyr a décidé de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché de travaux (2 lots), pour la requalification et la des- imperméabilisation de la cour de l'école.

Une consultation a été lancée le 7 février 2025 avec publication sur la plateforme ARNIA (E-Bourgogne). La date limite de remise des offres était fixée au 10 mars 2025 à 12 heures.

Six (6) entreprises ont déposé un dossier sur la plate-forme dématérialisée.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 17 mars 2025 à 18 heures à la mairie et a procédé au classement des offres.

La liste des attributaires est la suivante :

#### Lot 1- Voirie-terrassement

L'offre de la société **EUROVIA Bourgogne France Comté** est retenue pour **121 759.87 € HT** avec l'option « Gestion eaux pluviales ».

La commune décide de prendre en compte les prestations manquantes proposées par la société (page 24 et 25 du mémoire technique) pour un montant supplémentaire de 25 727.68 € HT.

#### Lot 2 Espaces verts

L'offre de la société **PAYSAGES et ENVIRONNEMENT** est retenue pour **17 095,80 € HT**.

Madame le Maire demande au conseil municipal :

- De valider le choix de la commission d'ouverture des plis,
- De valider les signatures du marché avec les attributaires ci-dessus désignés, ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.
- D'arrêter le plan de financement ci-dessous

Dépenses HT	Recettes HT
Etude de faisabilité ..... 9 500.00 €	Agence de l'Eau (60 %)..... 104 450.00 €
Lot 1 Voirie-Terrassement ..... 121 759.87 €	D.E.T.R. (20 %) ..... 34 816.00 €
+ prestations complémentaires. 25 727.68 €	Fonds propres (20 %)..... 34 817.35 €
Lot 2 Espaces verts..... 17 095.80 €	
<b>TOTAL</b> <b>174 083.35 €</b>	<b>TOTAL</b> <b>174 083.35 €</b>

- De l'autoriser à solliciter :
  - L'aide financière de l'agence de l'eau au titre de la gestion des eaux pluviales en zone urbaine (volets : Récupération d'eaux de pluie, Réduction à la source des écoulements de temps de pluie) ;
  - L'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2025 au titre de la végétalisation des centres bourgs pour limiter le ruissellement des eaux pluviales et lutter contre les îlots de chaleur ;

*Adoptée à l'unanimité*

#### ↳ Tarifs du centre de loisirs pour 2025

Le centre de loisirs ouvrira ses portes du 7 au 25 juillet 2025 soit une durée de 3 semaines. Il est décidé de ne pas augmenter les tarifs pour 2025.

Les tarifs sont donc arrêtés comme ci-dessous :

Quotient Familial	3 semaines	Semaine	Journée
QF inférieur à 670	174,00	64,00	15,00
QF de 671 à 1000	184,00	68,00	17,00
QF supérieur à 1001	194,00	74,00	19,00

Concernant le transport pour les éventuelles sorties, la MFR est d'accord pour mettre à disposition de la commune les trois bus comme à l'habitude avec une participation aux frais kilométriques, soit 0,137 €/kms par le biais d'une convention.

*Adoptée à l'unanimité*

*Procès-verbal – réunion de conseil du 28 mars 2025*

## ↳ Redevance d'Occupation du Domaine Public correspondant aux infrastructures de télécommunications – ORANGE – année 2025

Année	Total Artères aériennes (km)	Conduite multiple (km)	Câble enterré (km)	Total Artères en sous-sol (km)
2025	5.041	16.233	1.724	17.957

Après calcul, la RODP Orange est arrêtée comme ci-dessous :

Années	Montant de la redevance Artères Aériennes	Montant de la redevance Artères en sous-sol	Total
2025	327.01 €	873.61 €	1 200.62 €

Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2025 :

64,87 €/km d'artère en aérien

48,65 €/km d'artère en souterrain

Adoptée à l'unanimité

## ↳ Local de l'ancien lavoir communal – Renouvellement de la convention d'occupation à titre gratuit

Ce renouvellement de convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition du local de l'ancien lavoir de la commune situé au 16 Rue de l'Eglise, permettant l'organisation des activités de l'association des loisirs.

Le local comprend une surface de stockage de 75 m<sup>2</sup> environ et un espace extérieur de 80 m<sup>2</sup>. L'association des Loisirs a également accès à un local de 10 m<sup>2</sup> environ dans le bâtiment de l'ancienne poste appelé aujourd'hui « maison des associations ».

L'ensemble est mis à disposition à titre gratuit pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Adoptée à l'unanimité

## Informations et questions diverses

- Feu d'artifice 2025 : le rendez-vous avec le prestataire a eu lieu afin de réserver un tir le 13 juillet prochain. La prestation a légèrement augmenté : 3 438 € (3 348 € l'année dernière). La sonorisation sera effectuée par DISCOM Animation Sonorisation (M. CLOUZEAU Michel) pour une prestation acceptée à 800 €.
- Le nouveau site internet devrait être opérationnel fin avril, la formation des élus et agents ayant lieu le 15 avril 2025.
- Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est en cours de préparation. Mme Le maire précise que le **DICRIM**, introduit par le décret n° 90/18 du 11 octobre 1990, est un document d'information qui permet à la population (administrés, touristes, etc.) de prendre connaissance des risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur la commune, et qui définit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques majeurs.

Procès-verbal – réunion de conseil du 28 mars 2025

Concernant le Plan Intercommunal de Sauvegarde, la CCJ a prévu un exercice le 17 juillet 2025.

↶ **M. Didier ROUXEL**

- Indique que la restitution (à destination des administrés) de l'Assemblée Citoyenne aura lieu à BEON le 26 mai 2025.

↶ **M. Sébastien DORA**

- Absent au dernier conseil communautaire, souhaite connaître le vote concernant l'établissement Public Foncier. *Mme GOUEDARD lui confirme que la signature du contrat a été validé.*

↶ **Mme Gwenaëlle DESCHAMPS**

- Indique que le matériel de nettoyage au foyer communal est à contrôler car il semblerait que celui-ci soit endommagé.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 53.

Observations	Signatures	
	Secrétaire de séance	Mme. Le Maire
		